

# DEVELOPPEUR WEB ET WEB MOBILE

Formation de 12 mois  
Début de la formation AOUT 2020  
Inscription jusqu'à fin avril 2020

## OBJECTIF

De l'analyse du besoin à la mise en ligne, en passant par l'interface et la base de données, le développeur web conçoit et programme des applications web.

Le développeur web réalise l'ensemble des fonctionnalités d'un site ou d'une application web. Le développeur web analyse les besoins des clients consignés au préalable dans un cahier des charges par le chef de projet. Il préconise et met en œuvre une solution technique pour concevoir des sites sur mesure ou adapter des solutions techniques existantes.

Le métier de développeur Web s'articule alors autour de 2 activités principales :

- Développer la partie front-end d'une application web ou web mobile en intégrant les recommandations de sécurité
  - Maquetter une application
  - Réaliser une interface utilisateur web
  - Développer une interface utilisateur web dynamique
  - Réaliser une interface utilisateur avec une solution de gestion de contenu ou e-commerce
  
- Développer la partie back-end d'une application web ou web mobile en intégrant les recommandations de sécurité :
  - Créer une base de données
  - Développer les composants d'accès aux données
  - Élaborer et mettre en œuvre des composants dans une application de gestion de contenu ou e-commerce

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

D'une durée de 12 mois, la formation se déroule sur le site de Cayenne. Vise à développer le back-end d'une application web et le front-end d'une application web. Mises en situation professionnelle, par des stages de découvertes afin de valider la future formation qualifiante.

- Présentation au permis B
- Stage de secourisme
- Sanctionné par un titre professionnel de niveau III (BAC +2)

## STATUT

- Etre âgé de 18 à 25 ans, être de nationalité française et être apte médical
- Etre non illettré, pré-requis : connaissances informatiques
- Détenir un casier judiciaire vierge
- Nourris, logé et touche une indemnité de formation de 315 € par mois.
- Bénéficie de 24 jours de congés.

